

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>M. Sébastien GANE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	<p>Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2020</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2020. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p>	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget Principal - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget annexe Transports - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier Le conseil décide : - D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements du projet de travaux d'ouvrages d'art:	Daniel MEUNIER

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Ouvrages d'art	PECAV059	1 969 097	450 353	674 600	221 592	185 000	437 552

Adopté : OUI

Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)

Observations : Adoption à la majorité.

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																											
II-4	<p>AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - Ajustement du montant de l'AP et de l'échéancier</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2">N° Programme - Opération</th> <th rowspan="2">Montant de L'AP (C)</th> <th colspan="7">Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Programme pluriannuel de voirie</td> <td>PECAV052</td> <td>10 311 274</td> <td>1 478 625</td> <td>1 115 729</td> <td>1 489 522</td> <td>1 678 723</td> <td>2 397 398</td> <td>1 851 277</td> <td>300 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)							2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 311 274	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 397 398	1 851 277	300 000	Daniel MEUNIER
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)																							
		2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021																				
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 311 274	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 397 398	1 851 277	300 000																				

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS									
II-5	<p>AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Clôture</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet de mise en oeuvre du STAN, de la manière suivante: <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th> <th rowspan="2">Montant de L'AP (C)</th> <th rowspan="2">N° Programme - Opération</th> <th>Montant des Crédits de Paiement (C)</th> </tr> <tr> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Financement de la mise en œuvre du SDTAN</td> <td>1 500 000</td> <td>UTIAN 116</td> <td>1 500 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)	2017	Financement de la mise en œuvre du SDTAN	1 500 000	UTIAN 116	1 500 000	Daniel MEUNIER
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)				N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)					
		2017									
Financement de la mise en œuvre du SDTAN	1 500 000	UTIAN 116	1 500 000								

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	<p>Constitution de provision</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De constituer une provision sur le Budget Principal d'un montant de 240 000 € au titre du remboursement du coût des élèves domiciliés dans le PTU de la CUCM et transportés par la région, pour deux années scolaires. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	<p>Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser en budget annexe transports la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2019 corrigé des restes à réaliser d'un montant de 330 034,99 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	<p>Modalités de vote du budget</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- A compter de 2021, de ne plus retenir le vote par opération pour une partie des dépenses de la section d'investissement du budget. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	<p>Vote de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants et affectations de crédits exposés précédemment, pour l'ensemble des budgets. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	<p>Subventions - Versement d'acomptes en anticipation du vote du Budget Primitif 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De verser un acompte de 30 % du montant de la subvention attribuée en 2020 aux organismes ou associations figurant sur la liste jointe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 51 (dont 4 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Lionel DUPARAY, M. Guy SOUVIGNY, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, Mme Bedhra MEGHERBI, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU et Mme Pascale FALLOURD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	Jean- François JAUNET

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	<p>SAINT-VALLIER - Aménagement ZAC des Goujons - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt Crédit Coopératif - SEM Val de Bourgogne</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'accorder sa garantie à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 75 000 € pour le remboursement d'un emprunt de 150 000 € souscrit par la SEM Val de Bourgogne auprès du Crédit Coopératif, au taux de 0.29 % sur une durée de 42 mois.- D'autoriser Monsieur le président à signer en tant que garant le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces et tout document administratif qui s'y attache.- La garantie de la Communauté Le Creusot Montceau est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dans la quotité définie ci-dessus, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. <p>Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Communauté Le Creusot Montceau s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <ul style="list-style-type: none">- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.- La Communauté Le Creusot Montceau déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	<p>MONTCEAU-LES-MINES - Programmation "Action cœur de ville - Avenant n°1 à la convention - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention-cadre du programme national « Action Cœur de Ville » à intervenir avec la ville de Montceau-les-Mines et notamment l'Etat, le groupe Caisse des dépôts et Consignation, le groupe Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat,- D'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant reçu délégation dans ce domaine à signer ledit avenant n°1. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	<p>Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes des conventions établies entre la communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ;- D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 24 700 € réparties de la manière suivante :<ul style="list-style-type: none">• « Société DEIKO » située 1, Bis rue Goujon au Creusot : 7.676 € (3.838 € FISAC + 3.838 € CUCM).• « BOULANGERIE PETITJEAN » située 105, rue Edith Cavell au Creusot : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)• « AN CONCEPT SOCOO'C » située Boulevard Henri Dunand, ZI de la Saule à Saint-Vallier : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2020, article 2042 94.	Alain BALLOT

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	<p>Fonds d'aide au commerce rural - Perrecy-les-Forges - Salon "BEAUTE MODERNE" - Attribution d'une subvention</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 2.395 € au salon d'esthétique « BEAUTE MODERNE » pour la création de son activité - D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2020 article 2042 94 <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Alain BALLOT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	<p>Absorption de la SAS Infrastructures et Réseaux par la SAEML SEMCIB - Modification du capital social de la SEMCIB</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la proposition d'absorption par la SAEML SEMCIB de sa filiale la SAS INFRASTRUCTURES ET RESEAUX ; - D'approuver, au titre de la réalisation de l'opération d'absorption, l'entrée de l'Agence Ecosphère en qualité d'actionnaire minoritaire au capital de la SAEML SEMCIB ; - D'approuver la modification de capital de la SAEML SEMCIB induite ; - D'autoriser Monsieur le président à signer tout document afférent à ce processus. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	<p>Contrat de ruralité 2017-2020 - Convention financière annuelle 2020 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la liste des actions présentées au titre du contrat de ruralité, pour l'année 2020, telle qu'annexée à la présente délibération,- D'approuver les termes de la convention financière 2020 à intervenir avec l'Etat,- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Isabelle LOUIS

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	<p>Exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit - Approbation du délégataire et autorisation de signature du contrat de DSP</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le choix du délégataire, à savoir le choix de la SPL Sud Bourgogne THD, pour la délégation du service public relative à l'exploitation et la commercialisation des infrastructures et réseaux de communications électroniques d'initiative publique préexistants, et leurs évolutions, appartenant à la CUCM,- D'approuver le contenu du contrat de DSP, et ses annexes, dont le projet est joint,- D'autoriser le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat de DSP à intervenir, et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Philippe PIGEAU

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1	<p>Transport public urbain - Choix du mode de gestion et approbation des éléments du cahier des charges</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le principe de l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs dans le cadre d'une délégation de service public,- D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de la procédure de délégation de service public. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	<p>Comité des partenaires - Création et détermination de la composition</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la création d'un Comité des Partenaires pour la durée du mandat 2020-2026 ;- D'approuver les modalités de fonctionnement susmentionnées ;- Que la présidence du Comité des Partenaires sera assurée par le vice-président en charge des transports ;- D'arrêter à 5 membres titulaires et à 5 membres suppléants le nombre de conseillers communautaires qui siégeront au sein de ce Comité ;- De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au Comité des Partenaires	Daniel MEUNIER

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Membres titulaires</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Membres suppléants</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Daniel MEUNIER</td> <td style="text-align: center;">Monique LODDO</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Jean-François JAUNET</td> <td style="text-align: center;">Christian GRAND</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Jean-Marc FRIZOT</td> <td style="text-align: center;">Armando DE ABREU</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Stéphanie MICHELOT-LUQUET</td> <td style="text-align: center;">Chantal LEBEAU</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Gérard GRONFIER</td> <td style="text-align: center;">Lionel DUPARAY</td> </tr> </table> <p>- Que les structures suivantes y siègeront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Au titre des représentants des usagers</u> : l'UFC Que Choisir et la Confédération Nationale du Logement ➤ <u>Au titre des représentants des employeurs</u> : La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Membres titulaires	Membres suppléants	Daniel MEUNIER	Monique LODDO	Jean-François JAUNET	Christian GRAND	Jean-Marc FRIZOT	Armando DE ABREU	Stéphanie MICHELOT-LUQUET	Chantal LEBEAU	Gérard GRONFIER	Lionel DUPARAY	
Membres titulaires	Membres suppléants													
Daniel MEUNIER	Monique LODDO													
Jean-François JAUNET	Christian GRAND													
Jean-Marc FRIZOT	Armando DE ABREU													
Stéphanie MICHELOT-LUQUET	Chantal LEBEAU													
Gérard GRONFIER	Lionel DUPARAY													

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-3	<p>Transports urbains - Tarification MonRéZO - Adoption</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver, telles que décrites ci-dessus, les conditions tarifaires du réseau urbain de la CUCM ainsi que celles relatives aux infractions ; - D'approuver que l'Abonnement mensuel Tarif Réduit puisse bénéficier à l'accompagnant d'une personne porteuse d'une carte invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion » <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VIII-1	<p>Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la CUCM</p> <p>Les élus communautaires, à l'unanimité, émettent le vœu :</p> <ul style="list-style-type: none">- Qu'afin que la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat, garantisse pour l'avenir, notamment en 2022, le maintien d'un montant de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020 ;- Qu'afin que la communauté urbaine puisse maintenir le niveau de service du réseau transports et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.- Que l'Etat précise les projets structurants fléchés en faveur de l'industrie dans le cadre de son soutien à la relance économique.	David MARTI

La séance est levée à 18h43.

Le président,
David MARTI

